

ART. 1 – ORGANISATION

La société Etihad Airways (« ci-après le «Sponsor»»), société de droit des Emirats-Arabes-Unis, sise Etihad Airways Building Airport Road Abu Dhabi, Emirats-Arabes-Unis, au capital de 500.000.000 EAU Dirham, représentée par sa succursale française dont le numéro unique d'identification est le 481 486 322 RCS Paris, sise 27 rue de Berri, 75008 Paris, organise (l' « Événement ») un jeu «Inscrivez-vous à notre newsletter gagnez 2 billets pour Abu Dhabi » (ci-après le « Jeu »).

ART. 2 – ORGANISATION

2.1 Participants

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, de nationalité française ou non, et assistant à l'Événement, à l'exclusion du personnel du Sponsor, de ses sous-traitants et de leur proche famille (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux directs). Le gagnant devra justifier de son âge avant de recevoir son prix. Le Sponsor se réserve le droit de faire procéder à un nouveau tirage au sort pour déterminer un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial ne répond pas aux conditions stipulées au présent règlement.

2.2 Médiatisation

Le Jeu sera annoncé par le Sponsor sur le site internet de la compagnie etihad.com/fr-fr et etihad.com/en-fr.

2.3 Nombre de participation

Une seule participation par personne sera prise en compte sur l'ensemble du Jeu.

2.4 Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

ART. 3 – DEROULEMENT DU JEU

Chaque personne souhaitant participer devra :

1. S'inscrire à notre newsletter sur etihad.com/fr-fr et [en/fr](http://etihad.com/en-fr) du 9 janvier à 00h01 au 31 janvier 2017 à 23h59.
2. Etihad effectuera ensuite un tirage au sort des personnes enregistrées à la newsletter contactera par email toutes les personnes ayant fait des réservations sur ces destinations et sur ces dates.

ART. 4 – DOTATION

La dotation unique suivante est mise en jeu :

2 billets d'avion pour Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, toutes taxes comprises à utiliser avant le 30 septembre 2017 d'une valeur de 1.600 €.

Les dits billets seront envoyés par email au gagnant.

Le Sponsor ne pourra en aucun cas être tenu responsable, ou tenu de prendre en charge, les frais d'hôtels, les frais d'acheminement, les transferts Aéroport/Hôtel et Hôtel/Aéroport, les repas, les dépenses d'ordre personnel, et les formalités et les coûts liés aux procédures douanières ou d'obtention de visa, par définition personnels, et nécessaires à la réalisation du voyage.

ART. 6 - RÉCEPTION DU LOT

Le gagnant recevra son lot par email. Il lui sera communiqué les modalités de réception de son lot. Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir le lot. Les participations au Jeu seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Tout impôt, taxe ou autre frais généré par l'attribution d'un lot sera, le cas échéant, à la charge exclusive des Gagnants.

ART. 7 - PUBLICITÉ ET PROMOTION DES GAGNANTS

Du seul fait de l'acceptation du lot, les Gagnants autorisent le Sponsor à reproduire, utiliser et diffuser leur nom, prénom, leur ville de résidence, et leur photo dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées à l'Événement et au présent Jeu, dans son pays de résidence, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot. Dans le cas où l'un des Gagnants ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier à l'adresse suivante : Etihad Airways – 27 rue de Berri, 75008 PARIS, dans un délai de 4 (quatre) jours calendaires compter de l'annonce de son gain (le cachet de la Poste faisant foi).

ART. 8 - AUTORISATION

Les participants autorisent le Sponsor à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant.

ART. 9 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le Sponsor se réserve le droit, en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté, d'annuler, de reporter, d'interrompre, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée comme le présent règlement auprès de l'huissier de justice cité à l'article 10 ci-dessous.

ART. 10 - DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maître Sandrine PANHARD, huissier de justice associé, 14 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris, et ses décisions seront sans appel. Maître Sandrine PANHARD fera le tirage au sort des 2 billets d'avion. Il pourra être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande par écrit à l'adresse du Jeu (Etihad Airways – Réservez un billet Etihad et gagnez des billets d'entrée pour Expo Milan – 27 rue de Berri, 75008 PARIS).

ART. 11 - REMBOURSEMENT DES FRAIS

L'accès au jeu est gratuit et la participation au Jeu n'entraîne aucun surcoût pour les participants.

Pour obtenir le remboursement des frais de demande écrite du règlement, il suffit d'en faire la demande avant le 1er février 2017 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu : Etihad Airways – 27 rue de Berri, 75008 PARIS, en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète.

ART. 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Ces informations sont destinées au Sponsor. Conformément aux articles 38 et suivants de la dite loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite adressée à Etihad Airways – 27 rue de Berri, 75008 PARIS. Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par le Sponsor et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser. Le participant peut décider d'inviter certains de ses proches à s'inscrire au Jeu. Dans ce cas, le participant peut, en sa qualité de détenteur et de responsable du traitement des adresses e-mail/numéro de téléphone de ses proches, fournir au Sponsor l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de ces derniers. Le participant prend la responsabilité de fournir l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de ses proches aux fins de participation au Jeu. Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses e-mail et numéro de téléphone qu'il fournit au Sponsor. En conséquence, le participant dégage le Sponsor de toute responsabilité du fait des e-mails et numéros de téléphone de proches qu'il fournit au Sponsor.

ART. 13 – RESPONSABILITE

13.1

Le Sponsor dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du site internet empêchant le bon déroulement du Jeu. Le Sponsor ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants recevraient l'email de confirmation de son gain dans son dossier SPAM et que ce dernier s'en est aperçu passé la date. Le Sponsor pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

13.2

Enfin, la responsabilité du Sponsor ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir à l'occasion de l'utilisation et de la jouissance du lot attribué.

ART. 14 – LOI APPLICABLE ET RECLAMATIONS

14.1

Le présent règlement est soumis à la loi française et toute contestation sera soumise aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

14.2

Les contestations et réclamations devront être transmises au Sponsor à l'adresse du Jeu.

ART. 15 – DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

La marque et le logo « Etihad » sont la propriété exclusive du groupe Etihad. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de cette marque, de ce logo, et/ou de tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à la société Etihad Airways et/ou aux sociétés du groupe Etihad Airways est donc prohibée. La participation au Jeu ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle de la société Etihad Airways et /ou des sociétés du groupe Etihad Airways.

La marque et le logo sont des signes protégés. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de ces marques, de ces logos, et/ou de tout autre droit de propriété intellectuelle y afférant est donc prohibée. La participation au Jeu ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle y relatif.